

**ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON-DIVULGATION
DOSSIER R-3956-2015**

ENTRE: **HYDRO-QUÉBEC**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (L.R.Q., c. H-5) ayant son siège social au 75, boulevard René-Lévesque Ouest, à Montréal, province de Québec, H2Z 1A4,

Demanderesse dans le dossier R-3956-2015;

ET: **L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ ET LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC**, 1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau #1800, Montréal, province de Québec, H3A 2R7

Intervenante dans le dossier R-3956-2015.

ATTENDU que le présent engagement s'applique dans le cadre du dossier numéro R-3956-2015 de la Régie de l'énergie (ci-après, la « Régie »);

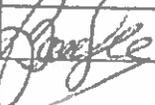
ATTENDU que le 17 décembre 2015, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») a transmis sous pli confidentiel à la Régie, au soutien de la preuve déposée dans le présent dossier, les pièces HQT-1, Document 1, Annexe 2 et 5 et HQT-1, Document 2 (ci-après, les « Documents confidentiels »);

ATTENDU que la Régie, par sa décision D-2016-026 a interdit la divulgation, la publication et la diffusion des Documents confidentiels et ce, jusqu'à la décision finale dans le dossier R-3956-2015;

ATTENDU que l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et le Conseil de l'industrie forestière du Québec (ci-après, l'« AQCIE-CIFQ »), à titre d'intervenante, souhaite consulter les Documents confidentiels;

ATTENDU que le Transporteur, dans le contexte du présent dossier consent à divulguer de façon restreinte à l'AQCIE-CIFQ par le biais de ses représentants (ci-après, les « Personnes autorisées »), le contenu de ces Documents confidentiels et, le cas échéant, toute version révisée de ces Documents confidentiels déposée par le Transporteur, en considération des engagements décrits ci-dessous;

ATTENDU que, selon la pratique usuelle, la Régie mettra à la disposition des Personnes autorisées dans le cadre du présent dossier une copie des Documents confidentiels pour fins de consultation uniquement, selon les conditions prévues à la présente;

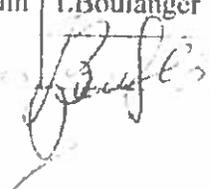
PPaquin	LBotlanger	PPelletier
		

ATTENDU que la consultation des Documents confidentiels s'effectuera uniquement dans les bureaux de la Régie à Montréal, dans un endroit désigné par elle à cette fin.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

- 1) Le préambule fait partie intégrante des présentes.
- 2) L'accès aux Documents confidentiels est restreint aux Personnes autorisées suivantes:
 - i) M. Paul Paquin (analyste);
 - ii) M. Luc Boulanger (Directeur exécutif de l'AQCHÉ-CIFQ) ; et
 - iii) M^e Pierre Pelletier (avocat de l'intervenante).
- 3) Les Personnes autorisées ne doivent utiliser les renseignements confidentiels contenus aux Documents confidentiels que dans le cadre du présent dossier numéro R-3956-2015, sans en dévoiler publiquement le contenu.
- 4) Aucune reproduction de quelque nature que ce soit des Documents confidentiels ne sera permise lors de la consultation par les Personnes autorisées.
- 5) Lors de la consultation des Documents confidentiels, les Personnes autorisées pourront prendre des notes qu'aux seules et uniques fins de leur participation au présent dossier et devront prendre toutes les mesures nécessaires afin que ces notes soient sous leur contrôle exclusif en tout temps et que personne d'autre n'y ait accès ou ne puisse en prendre connaissance. Les notes devront être détruites dès que la Régie aura rendu sa décision finale dans le présent dossier.
- 6) Aucun magnétophone, dictaphone, téléphone cellulaire ou tout autre appareil de communication ou de reproduction ne sera autorisé lors de la consultation des Documents confidentiels par les Personnes autorisées.
- 7) Les successeurs, les mandataires, les préposés et ayants droit des Personnes autorisées, ainsi que leurs mandants, sont liés et tenus de respecter le présent engagement.
- 8) Le présent engagement prend effet à la date de sa signature et demeure en vigueur pour une période sans restriction quant à sa durée sous réserve de la décision finale de la Régie dans le dossier R-3956-2015.
- 9) Les Personnes autorisées qui se sont vues accorder l'accès aux Documents confidentiels en vertu de la présente doivent souscrire à l'engagement solennel suivant :

PPaquin	L.Boulanger	PPelletier
---------	-------------	------------



ENGAGEMENT SOLENNEL

Je, soussigné, Paul Paquin, personne autorisée par l'AQCH-CIFQ dans le cadre du dossier R-3956-2015, demande l'accès aux Documents confidentiels déposés par le Transporteur et je m'engage :

- a) à n'utiliser les renseignements qui me sont divulgués par la consultation des Documents confidentiels qu'aux seules fins de mes fonctions exécutées dans le cadre du présent dossier;
- b) à ne pas révéler les renseignements qui me sont divulgués par la consultation des Documents confidentiels à aucune autre personne sans l'autorisation de la Régie ou du Transporteur;
- c) à ne pas reproduire, de quelque façon que ce soit, les renseignements qui me sont divulgués par la consultation des Documents confidentiels;

Je reconnais par la présente que la divulgation de ma part de certains ou de tous les renseignements confidentiels contenus aux Documents confidentiels auxquels j'ai eu accès pourrait résulter en des dommages importants pour le Transporteur ou sa clientèle.

Signé à 17, ce 17ème jour de mars 2016

Signature : _____

Nom : M. Paul Paquin

Adresse : 1685, rue Séguin, Brossard, province de Québec, J4X 1K9

Téléphone : 450 672-3067

Je, soussigné, Luc Boulanger, personne autorisée par l'AQCH-CIFQ dans le cadre du dossier R-3956-2015, demande l'accès aux Documents confidentiels déposés par le Transporteur et je m'engage :

- a) à n'utiliser les renseignements qui me sont divulgués par la consultation des Documents confidentiels qu'aux seules fins de mes fonctions exécutées dans le cadre du présent dossier;
- b) à ne pas révéler les renseignements qui me sont divulgués par la consultation des Documents confidentiels à aucune autre personne sans l'autorisation de la Régie ou du Transporteur;
- c) à ne pas reproduire, de quelque façon que ce soit, les renseignements qui me sont divulgués par la consultation des Documents confidentiels;

Je reconnais par la présente que la divulgation de ma part de certains ou de tous les renseignements confidentiels contenus aux Documents confidentiels auxquels j'ai eu accès pourrait résulter en des dommages importants pour le Transporteur ou sa clientèle.

Signé à 17, ce 17ème jour du mois de mars 2016

Signature : _____

Nom : M. Luc Boulanger

Adresse : 1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1800, Montréal, province de Québec, H3A 2R7

Téléphone : 514 631-5383

À titre de procureur de l'AQCIÉ-CIFQ, je déclare être soumis à l'engagement solennel précédemment décrit et j'atteste la signature de l'Engagement de confidentialité et de non-divulgaration par M. Paul Paquin et M. Luc Boulanger.

Signé à Lévis, Québec le 22 ème jour du mois de mars 2016

Signature : Pierre Pelletier

Nom : M^r Pierre Pelletier

Adresse : 2843, rue des Berges, Lévis, province de Québec, G6V 8Y5

Téléphone : (418) 903-6886

2843, rue des Berges - Lévis

1